

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 11

Artikel: Ecublens
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Pas mal, merci n'et vous, Monsieur le Conseiller !

Une autre fois, le même syndic, qui s'était rendu au chef-lieu pour affaires, fit la question suivante à un citoyen qu'il rencontra dans la rue :

— Monsieur votre frère est-il s'ici aujourd'hui !

L'autre lui répondit alors en riant :

— Non, Monsieur le syndic, il n'est pas l'encre s'arrivé !

On lui demandait, une autre fois encore, si la récolte en foin avait été de bonne qualité, etc.

— Taisez-vous, répondit-il, les vaches l'en mangent que c'est effrayant !

Je pourrais en citer d'autres encore, tirées à la même source, mais je ne veux pas abuser de la patience du lecteur avec ces liaisons mal l'a propos.

L'article de l'honorable correspondant veveysan que j'ai cité au début de ces lignes, m'a remis à la mémoire deux petites histoires que je vais vous conter pour finir :

1° Un jeune Lausannois qui affectait certaines manières, beau causeur, phraseur même, avait entendu dire d'une personne atteinte de sérieux maux de dents :

« Je suis malheureux, mes dents sont à peu près toutes cariées et sous peu, elles ne pourront plus servir à la mastication de mes aliments.

Ce mot de mastication, tout nouveau pour notre jeune homme, lui plut très fort ; aussi quelques temps après, atteint lui-même d'un tout petit bobo aux dents, il s'empessa de lancer le mot au premier ami qu'il rencontra.

— Tais-toi, lui fit-il, je souffre extraordinairement ; mes dents du reste ne valent plus rien pour la mortification des aliments.

Rappelons enfin un mot bien connu, mais toujours amusant :

2° C'était sous l'ancienne organisation militaire. Il y avait avant-revue à X et le vieux colonel R. faisait l'inspection des sacs, alignés et ouverts devant la troupe.

Visant un des hommes qui paraissait n'avoir pas tous les objets prescrits, le colonel lui fit en passant :

— Je vois dans ce sac bon nombre d'objets qui n'y sont pas.

Clia d'ao vilho cordagni.

Lè z'autro iadzo, quand on avai fauta d'ardzeint, on ne corattàvè pas tant dein lè banques coumeint ora ; on allàvè tot bounameint eimprontà à on vezin que vo fasai lo servico sein pi vo demandà on papai et quand on avai po reindre, on reindai et tot ètai de.

Mâ, allà l'ai vai ora, son dâi oquai à cauquon et qu'on ne pouèssè pas payi tot lo drai, vo z'itès su d'avai dâo papai timbrâ et lè protiu-re à voutrès trossès.

Ora, vo sèdès que cliào que tignont dâi boutèquès dussont payi l'ao marchandi à trai mai ; lè fournisseu l'ao z'einvoyè on bocon dè papai, don onna traita, que passè dè banquès ein banquès et que faut payi quand l'arrevè, se n'ont pas l'ardzeint, l'ont dâi frais dâo tonaire, lè mandats sont astòt quie et pàovont mimameint l'ao fèrè fèrè lo botetiu.

Ya dza grantein, l'ai avai à B... on bon vilho cordagni que ne savai pas cein que l'ètai que cliào traitès et que cognessai rein à totès cliào manigances dè marchands dè vela. Ne tegnai min d'ècretourès, kâ sè rassovegnai prâo quand on gaillà l'ai dèssai on ressemelâdzo àobin por quoui l'avai fè dâo nâovo à crédit. Quand l'atsetavè dâo coai, lo payivè se l'avai la mounia et se n'ein avai min, ragliiavè quand l'avai teri oquai. C'ètai on bin brav'homme et on tot crâno cordagni, pisque retacounavè lo syndico, pliantavè dâi tatsès à l'assesseu et

fasai mimameint dâi solâ nâovo po lo menistre.

Adon on iadzo, noutron cacapèdze sè trovà ein retà po payi et n'avai rein pu bailli ào comis dè son marchand qu'avai dza passà dou à trai iadzo à la boutequa po rein.

Lo fournisseu, qu'avai fauta d'ardzeint, l'ai einvoyè adon 'na lettra io y'avai :

« Je vous avise que si vous ne me couvrez pas du montant de votre débit... »

Lo cordagni, ein liaiseint clia lettra, s'arrètè franc, criè sa fenna et l'ai fe :

— Est-te que t'as on débit, t'è ? on débit dè quiet ? pas on débit dè vin portant ?

Ma fai, la fenna, que ne l'ai compregnai rein non pllie sè dese : « Cè marchand est fou ; l'est on tadiè, que ne sà pas cein que dit ! »

Et l'ont dègrussi la lettra, pu l'ont fottia dein lo fornet.

Lo fournisseu, quand ve que lo cordagni ne l'ai répondai rein l'ai einvoyè adon on autra lettra que faillai signi po la reaidrè et quand lo facteu la l'ai apporta ein l'ein deseint : « Une lettre chargée ! » lo pourro cordagni preind poaire ; sè crèyai que petèrè l'autro avai fourrà dè la pudra àobin 'na cartouche dè dynamita dein la lettra po fèrè châtà la baraqu pace que ne payivè pas, assebin n'ouzavè pas l'âovri et sa fenna, qu'avai poaire d'on malheu, sè catsivè dza pè derrai lo fornet ; mâ tot parai lo vilho eimpougnè on transtet, et, ein gruleint qu'on dianstre, l'âovrè tsau pou la lettra ; mâ l'a recaffà qu'on tonaire, kâ l'autro l'ai marquavè : « Je tirerai sur vous... »

— Mâ ! mâ ! se sè dese, po su l'est fou ! vouaite-vai, se fâ à sa fenna, l'écrit que vâo m'è teri dessus ! Que vigne pi lo gaillà et on va lo fèrè imbarquâ po Cery !

Noutron cacapèdze ne s'est adon perein ein cousenâ dè l'affèrè et tapavè la sennelle, terivè lo legnu lè dzo d'après coumeint se n'ètai dè rein ; mâ vouaique on bio matin l'autro que r'écrit 'na pancarte io y'avai : « Je tire à vue sur votre caisse. »

Adon quand l'eût sondzi on bocon, lo vilho, ein sorizeint, va preindre pè lo fond dè la boutequa 'na vilha tièce ein sapin io fourravè lè retailons dè coai que fasai, dâi vilha chargues io copavè po fèrè lè ressemeladzo, et autrès bougrèri et met clia tièce devant sa boutequa ein deseint : « Pisque vâo teri su la tièce, l'ai farà pas grand mau ? »

Vieilles choses.

Nos registres d'état-civil à l'origine. — M. Muret, pasteur à Vevey, en 1766, a publié, cette année-là, un *Mémoire sur la population dans le Pays de Vaud*, qui nous fournit de très curieux renseignements. Nous y voyons entre autres qu'avant le commencement du XVIII^e siècle, il n'existait aucun registre d'état-civil régulièrement tenu dans notre pays. Aussi, lorsqu'on veut faire quelques recherches en vue d'établir des comparaisons entre la population vaudoise d'alors et celle d'aujourd'hui, ces recherches ne peuvent remonter bien haut, car les renseignements manquent totalement.

On ne possède que deux registres mortuaires du XVIII^e siècle, l'un tenu par le pasteur de Palézieux, de 1646 à 1680, l'autre par celui de Pully, de 1617 à 1628. Mais ces deux ecclésiastiques qui n'avaient pas eu de prédécesseurs, n'eurent pas non plus de successeurs. Celui de Pully, dont le registre était le mieux tenu, interrompit tout à coup ses inscriptions dès 1665.

On est porté à croire qu'on lui défendit d'enregistrer les morts, ou qu'il le fit par lui-même, croyant s'apercevoir que cette liste détaillée des décès effrayait ses paroissiens dominés par des idées superstitieuses.

Ce qui le fait supposer, c'est qu'après douze

ans d'inscriptions exactes, la peste survint, qui fit à Pully de très grands ravages. Cette peste finie, le pasteur se contenta d'indiquer en bloc le nombre de personnes mortes de la peste. Ce fut là sa dernière inscription mortuaire, car ce brave homme était accusé d'avoir attiré sur son peuple la vengeance céleste.

Survint un gros procès qui fit reconnaître la nécessité d'un registre mortuaire régulier. A cette occasion, quelques localités en créèrent ; et en 1708, une première ordonnance fut rendue, qui ne déploya cependant ses effets d'une manière un peu complète et générale qu'après l'arrêt de décembre 1727 qui renouvelait la première ordonnance.

Il résulte de cet état de choses que, dans de nombreuses paroisses, les registres mortuaires anciens sont si défectueux, qu'on doit les tenir pour nuls. L. M.

Ecublens. — Une bonne œuvre. — Nous prenons avec grand plaisir que Madame docteur Recordon, à Ecublens, vient de donner à la Société de la Bibliothèque de cette localité le terrain nécessaire à la construction d'un bâtiment près de la gare de Renens, comme salle de réunion et bibliothèque.

Cette création, désirée depuis longtemps déjà, sera accueillie avec joie, car elle deviendra un véritable bienfait pour toute une catégorie de gens, notamment de nombreux employés de chemin de fer, qui n'avaient d'autres lieux pour écouler leurs heures de loisir que leur chambre solitaire ou le cabaret. Ils trouveront sans doute dans le local projeté, le confortable nécessaire pour y passer quelques heures de la soirée. Une bibliothèque, soigneusement composée, leur procurera le délassement d'une lecture à la fois saine et instructive, des locaux enfin qui deviendront un agréable rendez-vous d'amis et de connaissances.

Problème.

On me sert régulièrement une rente viagère de 1000 francs par an. J'ai en outre une fortune personnelle dont le $\frac{1}{4}$ me rapporte le 5 % par an, le $\frac{1}{8}$ le 4 %, le $\frac{1}{4}$ le 4 $\frac{1}{2}$ % et le $\frac{1}{8}$ le 4 %. Le reste ne me rapporte rien. Or, il arrive que dans les années bissextiles, j'ai 15 centimes de moins à dépenser par jour. Quel est le montant de ma fortune personnelle ?

THÉÂTRE. — Jeudi soir on a joué le *Barbier de Séville*. Toute spirituelle qu'elle est, la comédie de Beaumarchais n'a plus son succès de jadis. Elle a vieilli. Il lui faut, pour retrouver ses attraits, la pétillante musique de Rossini. La comédie a passé, l'opéra reste et restera longtemps encore. Il est vrai que, jeudi soir, nos artistes ne nous ont pas semblé aussi heureux que d'habitude. Bartholo et Figaro, surtout, n'étaient pas tout à fait ce qu'ils devaient être. Nous eussions aimé voir M. Darcourt dans ce dernier rôle.

Demain, dimanche, **Le régiment**, grand drame militaire. — Jeudi, **Les remplaçantes**, de Brieux. Lausanne est, après Paris, la première ville où cette pièce est jouée. Encore une faveur que nous devons à l'intelligence et à l'activité de notre aimable directeur.

La rédaction : L. MONNET et V. FAYRAT.

OCCASION !

Un solde **papier à lettre grand format**, défraîchi.

Ce papier, qui sera vendu à **très bas prix**, pourrait, entr'autres, être utilisé pour *brouillons*, par MM. les pasteurs, professeurs, écrivains, etc.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.